BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2022

Dans ce numéro :

3 Edito

4-5 Festivités de fin d'année

6-7 Zoom : le secrétariat

8-9 Tarifs municipaux 2022

10-11 Urbanisme

12-13 Aide aux seniors

14-15 Cadre de vie

16-17 Citoyenneté

18 Pêle-mêle

19 Page de l'opposition

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Souvent

MEMO

Horaires du secrétariat de mairie

Lun, mar, jeu, ven :

8h45-12h00
14h00-18h00

Mer :

9h00-12h00

Sam :

8h45-12h00

Téléphone mairie

05 55 75 81 01

Mail

contact@saintjouvent.com

Site internet

www.saintjouvent.com/

Page Facebook :

www.facebook.com/StJouvent

En cas d'urgence

06 71 25 25 82

Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45

Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Elémentaire : 05 55 75 61 22

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00*– 12h10	13h30* – 15h50
Mercredi	9h00*– 11h40	-

*accueil 10 min avant.

RAM les petits moussaillons

9, rue des écoles

Les lundis des semaines paires et les jeudis

9h30 -12h (animations)

et 13h30 - 15h45 (permanence)

Marlène BUREAU :

06 79 78 36 74

ram@elan87.fr

Bulletin municipal janvier 2022
Directrice de la publication
Jany-Claude SOLIS, maire
Réalisation et conception
Christelle DUBLANCHE
Commission démocratie locale
Impression
SOTIPLAN

EDITO

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire. Depuis l'été, grâce à la vaccination, nous avons pu heureusement reprendre nos activités normales, à condition de respecter quelques précautions. Mais le virus, que nous avions cru un moment écarté voire éliminé, nous a rappelé que rien n'est jamais gagné et que le combat va devoir continuer.

Cette crise a montré notre fragilité mais aussi notre capacité de résistance. Elle a aussi montré notre détermination à conduire nos ambitions sans jamais baisser les bras et notre solidarité par la réalisation de 3 sessions de vaccination, la distribution des colis de Noël aux aînés, l'ouverture, sous certaines conditions, de l'accès à l'école aux enfants de moins de 3 ans ou l'accompagnement dans le suivi du chantier des résidences seniors de l'ODHAC

Les plus forts, a dit Mohammed Ali, *ne sont pas ceux qui gagnent mais ceux qui n'abandonnent pas.* Sachez que nous continuerons à oeuvrer avec détermination pour faire émerger tous les projets que vous avez validés en mars 2020. D'ores et déjà, nous avons entrepris l'isolation de certains bâtiments, des travaux de rénovation, mis en place des visiophones pour les écoles, développé les outils numériques et renforcé la cybersécurité.

Nous avons aussi en 2021 fait progresser la citoyenneté grâce à la mise en place d'élus référents pour chaque secteur de la commune et du Conseil Municipal des Enfants. Privés de réunions publiques, nous avons développé la communication en éditant 3 bulletins municipaux, des lettres mensuelles numériques, en multipliant les messages via notre page Facebook et l'application Panneau Pocket et en rénovant notre site Internet.

Nous avons consolidé le label 1ère fleur de villes et villages fleuris, drainé les stades, amélioré les allées du cimetière et développé l'élagage et le nettoyage des banquettes et des talus. Nous avons réalisé un diagnostic énergétique de nos bâtiments. Nous avons redynamisé le marché, accueilli 2 nouveaux traiteurs et un garage, lancé une première journée écocitoyenneté et poursuivi le concours de fleurissement et celui des illuminations.

Cette période inédite bouleverse les projets individuels et collectifs. Mais élus et personnel communal seront toujours à vos côtés pour que 2022 permette de renouer avec nos relations sociales si importantes au quotidien.

J'ai une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés, qui ont perdu un proche ou qui ont été confrontés à ce virus et en subissent encore aujourd'hui les conséquences, les personnels communaux et aussi les membres des associations, les équipes pédagogiques, les bénévoles investis dans la vie publique, nos commerçants.

En mars 2020, vous m'avez témoigné votre confiance et, comme je m'y suis engagée, c'est à vos côtés et nulle part ailleurs que, tous les jours, je continuerai avec les élus qui m'entourent, à utiliser toute notre énergie et toute notre volonté pour servir Saint-Jouvent et ses habitants. 2022 sera encore une année pleine de défis. Vous pouvez compter sur moi pour les relever. Mesdames, Messieurs, chers amis, protégez-vous bien pour vivre ensemble, à Saint-Jouvent, une belle année 2022 que l'équipe municipale vous souhaite vitaminée et pétillante, à forte teneur en succès et bonheur !

Cordialement

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

Retour sur les festivités de fin d'année

Le marché de Noël

Belle réussite pour ce dernier marché de l'année 2021 : de nombreux acheteurs sont venus faire honneur, en prévision des fêtes de fin d'année, aux non moins nombreux commerçants qui proposaient des stands bien achalandés.

Cerise sur le gâteau, la Mairie avait prévu une surprise pour les enfants..., le Père Noël !!!

Il est arrivé en calèche pour distribuer des friandises, pour la plus grande joie des petits chérubins.

Les plus téméraires en ont profité pour s'asseoir à côté de lui et faire un petit tour de calèche, tirée par un cheval très docile.

Un grand merci à Gérard D. et au Père Noël bien sûr, qui dans cette période de préparation intensive, nous a consacré cette matinée.

Emma Jolly,
jeune Jouventienne et **Marion Guilbert,**
sa coéquipière,
participeront au
« **Rallye des Gazelles** ».
Elles ont exposé leur véhicule 4L TROPHY sur le marché de Noël.
Nombreuses sont les personnes venues les encourager pour leur action humanitaire au sein de leur association "TECH de CO Maroc".

Charlène Reliat,
aussi Jouventienne,,
,et **Caroline Marcenac,**
devraient à leur tour, installer leur 4L au marché du mois de février et présenter leur association Les Aventurières en 4L .

Noël à l'école

Comme l'année dernière, ce sont les enfants qui sont allés à la rencontre du Père Noël dans la salle polyvalente. Un de ses lutins est allé chercher chaque classe au fur et à mesure de la matinée. Le Père-Noël était installé sur l'estrade et les enfants, COVID oblige, sont restés dans la salle. Malgré tout, ils ont pu lui parler, lui réciter des poésies et chanter quelques mélodies de Noël. Ils lui ont également offert, ainsi qu'à ses lutins, des dessins et des petits bricolages, pour le remercier de sa visite. Celui-ci a offert à chaque enfant un ballotin de chocolats et des surprises attendaient chaque classe : livres, jeux de société, jeux de construction... ***Merci à lui ....***
et à l'APE !

Un spectacle de Noël a aussi été offert par l'APE. Les maternelles puis les élèves de l'école élémentaire ont pu voyager à travers la forêt et les animaux, afin de découvrir des instruments de musique et notamment des percussions. Le spectacle, intitulé Les Animuciens, a été créé et joué par l'association Musicaspects .

La cérémonie de vœux 2022 empêchée par Omicron

Pour la seconde année consécutive, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire prévue le 8 janvier pour laquelle chaque Jouventien avait reçu une invitation a dû être annulée.

Traditionnelle ? Pas vraiment, puisque pour 2022, il était prévu que les «2 maires» s'expriment au nom de l'équipe municipale : Mélanie, élue maire du conseil municipal des enfants et Jany-Claude SOLIS. C'est pourquoi, pour permettre aux jeunes élus du conseil municipal des enfants d'interpréter la chanson qu'ils avaient répétée, les vœux en vidéo n'ont été mis en ligne sur le site de notre commune que le 8 janvier .

Le concours des illuminations

Cette année, dix participants se sont inscrits à ce concours et nous les en remercions.

Un jury composé de six adultes et deux enfants sont passés en soirée pour noter les décorations. Ils ont pu admirer des illuminations qui avaient été faites avec soin et patience. Bravo à tous de contribuer à l'embellissement de notre commune ! Merci aussi à tous les enfants qui ont candidaté pour participer au jury. Le tirage au sort en a désigné deux.

La compilation des notes attribuées par chaque membre du jury a désigné comme vainqueur M. Willy LACOUR.

Les autres participants seront informés du classement établi par courrier. En effet, crise sanitaire oblige, il n'est pas possible d'organiser un moment de convivialité pour la remise des prix. Des membres du jury viendront porter à leur domicile un lot à chaque participant.

ZOOM :

le secrétariat de mairie

Les secrétaires de mairie sont la cheville ouvrière de la vie communale. Elles forment un tandem avec le maire et Lydie Manus, 2ème adjointe en charge du budget et des ressources humaines.

Le rôle des secrétaires de mairie

Les principales activités du secrétariat de mairie sont souvent méconnues des administrés. En effet, dresser la liste exhaustive des tâches confiées à ce service est une mission quasi-impossible tant elles sont nombreuses et variées !

A Saint-Jouvent, c'est un trio composé de Sandrine BERGER, Catherine GUILHEM et Maryse GUENEUC qui assure les multiples missions administratives rattachées à une commune. Par intermittence, elles sont assistées de Cécile GOSAN, rattachée au service scolaire.

Chacune d'entre elles est spécialisée dans ses propres domaines d'intervention. Cependant, toutes font preuve de polyvalence et s'attachent à vous recevoir dans les meilleures conditions, y compris pendant la période inédite que nous vivons depuis bientôt deux ans et qui les a conduites à endosser des missions supplémentaires, telles que l'organisation des 3 séances de vaccination.

Catherine GUILHEM est la responsable du secrétariat. Elle assiste le maire dans les missions budgétaires et comptables ainsi que dans la gestion des ressources humaines.

Active dans l'élaboration du budget, elle est la garante de son exécution. Elle connait les règles budgétaires et comptables ainsi que le Code des marchés publics (sur le bout du doigt). Elle élabore les dossiers de demande de subventions auprès de divers organismes financeurs (conseil départemental, régional, état, union européenne), et assure la comptabilité de la commune (traitement des factures, émission de titres de recettes…).

En outre, elle joue un rôle essentiel dans la recherche de formations adaptées aux missions liées aux métiers des différents services municipaux et surtout dans la recherche de contractuels pour assurer les remplacements lors de l'absence du personnel.

Gestionnaire de la paie, elle veille au recueil de toutes les informations concernant la vie professionnelle des salariés (absences, formations, congés payés…) et nécessaires au calcul de leur rémunération.

Elle assure également le suivi des litiges et des contentieux ainsi que la gestion des assurances.

Sandrine BERGER établit les actes officiels d'état civil (naissance, mariage, décès) et les titres de concessions de cimetière et columbarium.

Elle assure la mise à jour de la liste électorale, organise les scrutins. Pour cela, elle maîtrise le Code électoral.

Elle se charge de la préparation et du suivi du conseil municipal (convocations, délibérations et procès-verbaux).

Interlocutrice du monde associatif, elle enregistre les réservations de salles et de matériel et participe à l'élaboration des documents de communication (lettres mensuelles d'information numériques, bulletins municipaux, articles à insérer dans la presse locale).

Assistante de prévention, elle aide les élus dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail afin de prévenir tout danger susceptible de compromettre la sécurité ou la santé des agents.

C'est elle également qui réalise la commande des fournitures.

Elle remplace Catherine en son absence.

Maryse GUENEUC , spécialisée dans le domaine de l'urbanisme, établit les arrêtés municipaux (circulation, voirie…) veille à l'affichage des informations obligatoires.
Elle renseigne le site Internet de la commune, la page Facebook, l'application Panneau Pocket et le panneau d'affichage lumineux.

Elle prépare en outre, les éléments de facturation pour la cantine, la garderie et les activités périscolaires.

Enfin, **Cécile GOSAN**, lorsqu'elle en a terminé avec la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), prête main forte à ses trois collègues et prend en charge la gestion des archives.

Bravo et merci à toutes les quatre qui voudront bien excuser le passage sous silence des innombrables petites choses qu'elles réalisent quotidiennement et qui, incontestablement, permettent le bon fonctionnement quotidien du secrétariat.

Le métier de secrétaire de mairie est aujourd'hui en tension car la profession a subi de nombreuses métamorphoses. Si vous avez le sens du service public, la lecture de cet article va peut-être déclencher chez vous une vocation.
Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre Départemental de Gestion (tél : 05 55 30 08 40). De nombreux postes seront à pourvoir dans les prochaines années en Haute-Vienne !

Tarifs Municipaux 2022

Les différents services de la commune

Comment sont établis ces tarifs ?

Révisés chaque année, ils sont proposés par les commissions concernées qui prennent en compte l'évolution des coûts tout en veillant à garantir des prix attractifs. Ces tarifs sont ensuite discutés en commission des finances puis soumis au vote en conseil municipal.

Tarifs scolaires		
Restaurant scolaire	Forfait bimestriel:	81,00 € par enfant
	Repas enfant occasionnel :	3,20 €
	Repas adulte :	6,00 €
	Repas agent :	3,20 €
Garderie	Forfait bimestriel pour le matin et le soir :	
	1 enfant : 70,00 € - 2 enfants : 136,00 € - 3 enfants : 188,00 €	
	Forfait bimestriel pour le matin ou le soir :	
	1 enfant : 55,00 € - 2 enfants : 107,00 € - 3 enfants : 148,00 €	
	Tarif occasionnel la séance 1/2journée :	2,05 €

Cimetière et Columbarium		
Cimetière	Concession perpétuelle :	630,00 € le m²
	Concession cinquantenaire* :	192,00 € le m²
	Concession trentenaire *:	106,00 € le m²
	**renouvelable*	
Columbarium	Cavurne concession renouvelable d'une durée de 15 ans :	
	En saillie 3 places :	382,00 €
	Enterrée 3 places :	212,00 €

Marché mensuel		
Occasionnel :	le mètre linéaire	1,00 €
Abonnement :	le mètre linéaire	0,80 €

Animations culturelles	
Enfants jusqu'à 12 ans :	gratuit
Adolescents 13 -18 ans :	2,00 €
Adultes :	3,00 €

Mise à disposition d'un broyeur		
Location broyeur électrique :	la journée	30,00 €
	le week-end	50,00 €
	Caution :	1 000,00 €
Broyage de branches* par le personnel communal :		25,00 € /h
**La personne doit amener les branches sur rendez-vous à l'atelier*		

Entrée Charretière	
Travaux et fourniture comprises	91,00 €
(tube et tête de sécurité posée dans le sens de la circulation)	le mètre linéaire

Salle polyvalente

Associations communales	
Vin d'honneur	107,00 €
Week-end complet	1 gratuité / an incluant un public et un programme et 156,00 € après la gratuité
2 associations se partageant la location	
Samedi (2ème à 5ème manifestation incluse)	112,00 €
Dimanche (2ème à 5ème manifestation incluse)	112,00 €
Associations intercommunales ELAN	
Vin d'honneur	107,00 €
Week-end complet	156,00 €
2 associations se partageant la location	
Samedi (2ème à 5ème manifestation incluse)	112,00 €
Dimanche (2ème à 5ème manifestation incluse)	112,00 €
Association hors communauté de communes ELAN	
Vin d'honneur	205,00 €
Week-end complet	257,00 €
2 associations se partageant la location	
Samedi (2ème à 5ème manifestation incluse)	112,00 €
Dimanche (2ème à 5ème manifestation incluse)	112,00 €
Particulier habitant la Commune	
Vin d'honneur	107,00 €
Week-end	269,00 €
Particulier n'habitant pas la Commune	
Vin d'honneur	253,00 €
Week-end	505,00 €
Professionnels Commune	
Pour activités ouvertes au grand public	500,00 €
Professionnels hors Commune	
Pour activités ouvertes au grand public	800,00 €
Divers	
Couverts de base	1,00 €
Sono	36,00 €
Caution	1 000,00 €

Mise à disposition chapiteau	
Association : gratuite	Commerçant : 72,00 €

L'Urbanisme

Les demandes d'urbanisme se dématérialisent

Vous souhaitez réaliser des travaux, vous engager dans un projet de construction ou de rénovation ?

Une autorisation d'urbanisme sera probablement nécessaire. **À compter du 1er janvier 2022,** les demandes d'autorisations d'urbanisme sont dématérialisées* afin de gagner en efficacité.

Quels sont les avantages ?

- un service en ligne 7j/7 et 24h/24, accessible depuis chez vous,
- un suivi de l'avancement du dossier en temps réel,
- une aide en ligne pour minimiser les erreurs de saisie,
- un traitement de la demande optimisé,
- des échanges simplifiés avec l'administration.
- un gain de temps et d'argent.

**https://www.geopermis.fr/*

Déposer son dossier en ligne en 4 étapes

Etape 1 : connaître les règles

Consulter le règlement d'urbanisme (PLU) de votre commune : sur le site du Géoportail de l'Urbanisme ou celui de votre commune, pour connaître les règles de constructibilité s'appliquant à votre terrain.

Etape 2 : identifier le formulaire adapté

Selon le type de travaux, les surfaces ou la localisation de votre projet, le formulaire à utiliser varie : certificat d'urbanisme, déclaration préalable ou permis de construire
Le site www.service-public.fr indique : la définition de chaque autorisation d'urbanisme, les délais d'instruction et la durée de validité, le type de travaux concernés par chaque autorisation d'urbanisme, les formulaires CERFA, les notices d'aide, les annexes et la liste des pièces nécessaires à votre dossier.

Etape 3 : constituer son dossier

Le site www.service-public.fr propose un bordereau des pièces à joindre. Chaque formulaire Cerfa est accompagné d'une liste de pièces à fournir, en fonction de la nature du projet envisagé. La plateforme AD'AU https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221 vous accompagne dans la constitution de votre dossier en 5 étapes **: (1)** description du projet, **(2)** sélection des informations à renseigner, **(3)** indication des pièces à joindre au dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune, **(4)** possibilité de visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé, **(5)** si votre commune est raccordée, possibilité de télétransmettre le dossier.

Etape 4 : déposer son dossier en ligne, même s'il reste possible de le déposer en mairie

L'activité 2021

Ont été déposés à la mairie de Saint-Jouvent :

96 CERTIFICATS D'URBANISME

(pour vérifier que l'opération immobilière projetée est réalisable)

42 DÉCLARATIONS PRÉALABLES

(pour des travaux de clôtures, abris de jardin, vérandas, ou encore piscines)

28 PERMIS DE CONSTRUIRE

(pour la construction d'une maison, les agrandissements ou encore la création d'annexes de +20m²)

(+21% par rapport à 2020 et +36% par rapport à 2019)

Le saviez-vous ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il est régi par les dispositions du Code de l'urbanisme et mis à jour par la municipalité lorsqu'un événement tel que le changement de destination d'une zone intervient.

Comme toutes les communes de France, Saint-Jouvent est subdivisée en quatre grandes zones :

- **Les zones urbaines dites zones U** : il s'agit des secteurs déjà urbanisés, et ceux où les équipements publics existants permettent de desservir les nouvelles constructions.
- **Les zones à urbaniser dites zones AU** : secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation, après la réalisation des équipements publics de desserte.
- **Les zones agricoles dites zones A** : secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. Elles incluent notamment une zone agricole protégée (**AP**).
- **Les zone naturelles dites zones N :** secteurs à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique. La zone **Nh** correspond à des secteurs naturels dans lesquels peuvent exister des constructions le plus souvent préexistantes à la mise en place du premier document d'urbanisme. Elle est destinée à permettre l'évolution restreinte des constructions existantes sans autoriser la création de logements supplémentaires, à l'exception des possibilités de rénovation du bâti ancien remarquable.

Ce qui va changer

La loi ALUR* votée en 2014 prévoit une prise de compétence au niveau des intercommunalités - pour nous il s'agit d'ELAN– accompagnée d'une transition d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) vers un document intercommunal, le PLUi. Cependant, l'assemblée des maires des communes d'ELAN n'a pas voté en faveur de la mise en place d'un PLUi pour le moment.

Pour répondre aux impératifs du développement durable et à la lutte contre l'étalement, notamment sur les terres agricoles ou naturelles, nous devrons rendre compatible notre PLU avec le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) du SCoT** approuvé le 7 juillet 2021. Cela implique de retirer des terrains qui étaient jusqu'alors constructibles : les nouvelles constructions auraient impliqué des coûts exorbitants à la collectivité (raccordements aux réseaux), et, au vu de leur localisation, elles auraient souvent porté atteinte aux paysages ou aux continuités écologiques.

** Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové.*

***Schéma de cohérence territoriale*

Aide aux séniors

Association Aide aux Seniors

L'Association Aide aux Seniors (AAS) gère un service mandataire d'employées familiales et d'assistantes de vie.

Ce service s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'aux personnes majeures en situation de handicap résidant sur les communes des ex canton de Nieul et Nantiat (voir carte ci-dessous), afin de leur apporter une aide humaine dans le cadre de leur maintien à domicile.

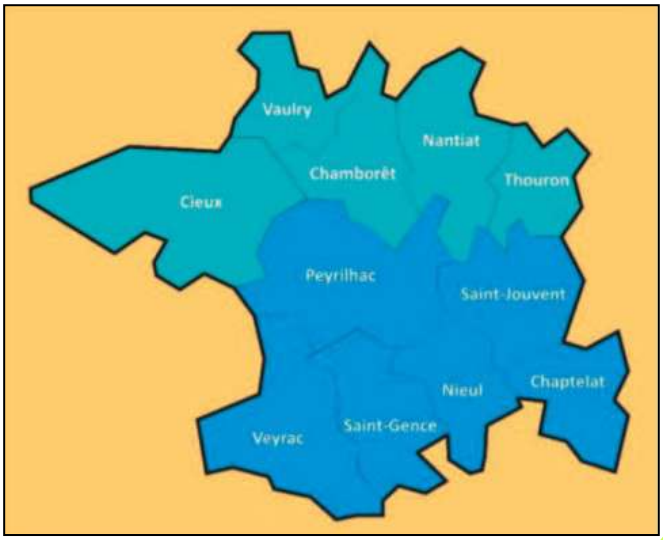

Romain LASTHERE succède à Audrey MARSAUDON

Romain LASTHERE et Marielle FUMOUX (référents du service) se déplacent au domicile, à la demande et sur rendez-vous, pour expliquer le fonctionnement du service et évaluer les besoins : entretien du logement et du linge, accompagnement aux courses, aide à la préparation du repas, aide à la toilette, au transfert, surveillance, compagnie… Ils pourront vous informer sur les aides financières envisageables et vous orienter vers les institutions partenaires (Conseil Départemental, Caisses de retraites…)

Le demandeur (ou bénéficiaire) est l'employeur de l'assistante de vie. L'Association Aide aux Seniors se charge - en contrepartie de frais de gestion - de l'ensemble des démarches administratives pour le compte de l'employeur (contrat de travail, fiches de paye, déclarations URSSAF, remplacement des assistantes de vie pendant les congés ou arrêt maladie…).

Pour plus de renseignements :

Centre Social
16 rue du 8 mai 1945
87 510 NIEUL

Tél : 05.55.75.69.44
association.aide.seniors@gmail.com

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30

Une résidence seniors dans la commune

Améliorer et favoriser le bien-vivre à domicile des personnes de plus de 65 ans ou des personnes handicapées, tel est l'objectif de cette résidence seniors inaugurée le 30 novembre dernier en présence de M. Gilles BEGOUT, Président de l'ODHAC87, de Mme le Maire et de nombreux élus municipaux et départementaux ainsi que des entreprises ayant participé au chantier.

En effet, c'est grâce au partenariat entre la commune et l'ODHAC que la résidence, envisagée dès début 2017 par la mandature précédente, a pu voir le jour. La commune a ainsi cautionné à hauteur de 50% le prêt consenti à l'ODHAC pour construire la résidence, investi 10 000 € par logement, suivi l'avancée des travaux et signé une convention d'entretien des abords.

Les quatre logements (3T2 et 1T3) qui ont été construits, répondent à l'ensemble des besoins liés à l'avancée en âge ou handicap des locataires et sont qualifiés par le Label Habitat senior services.

Les logements et leurs abords sont adaptés pour le confort et la sécurité de leurs habitants : facilité d'accès, cheminements adaptés pour éviter les risques de chute, signalétique aisément lisible, porte d'entrée facile à ouvrir avec un système d'interphonie ou de visiophonie mis en place, revêtement de sol non glissant, volets roulants motorisés, prises de courant et interrupteurs à hauteur adaptée selon les pièces, salle d'eau avec douche accessible, mitigeur thermostatique, barres de maintien.

Ces logements ont vite trouvé acquéreurs : trois ont été habités courant décembre et le quatrième le sera courant janvier.

Cadre de vie

Signalétique des chemins de randonnée

Le circuit des Bordes a été changé en "**Sentier de Neuplanchas**" afin d'éviter un passage sur la route.

Un agent départemental est venu poser la nouvelle signalétique. Si vous constatez des panneaux détériorés ou manquants, n'hésitez pas à en informer la mairie qui fera suivre au département pour leur remplacement. Si possible, notez la référence gravée au dos du panneau pour faciliter sa localisation.

Les "Topofiches" seront très prochainement disponibles sur le site internet du département.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le comité du label Villes et Villages fleuris a ré-attribué une fleur à notre commune. Ce comité a souligné les efforts réalisés et a donné de précieux conseils pour aller éventuellement chercher une deuxième fleur.

FDGDON Haute Vienne devient FREDON Haute Vienne

Notre commune adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agréée par l'état pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec **3 axes majeurs** : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles. Elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes. Ses techniciens nous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- **Piégeage** (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- **Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes**,

Raisin d'Amérique
(Très toxique, destruction de la biodiversité)

Berce du caucase
(risque de brûlure)

- **Information et lutte sur les bios agresseurs** (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux)
- **Frelon asiatique** : contacter directement la FREDON Haute-Vienne.

Cette année encore, en fonction de nos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

FREDON
HAUTE-VIENNE

Concernant la régulation des populations de ragondin, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne **au 05 55 04 64 06**.

Et si vous vous abonniez à Panneau Pocket ?

Panneau Pocket est un outil a la disposition des habitants de notre commune depuis le 13 octobre 2020. Actuellement, **489** smartphones ou tablettes possèdent **Saint-Jouvent** dans leurs favoris, afin de recevoir l'actualité de notre commune, en temps réel, via une notification sur leur téléphone.

Les messages sont très variés : travaux, coupure de courant ou d'électricité, animal égaré, protocole COVID, vigilance météo, conseils communautaires ou municipaux, lettres mensuelles, arrêtés préfectoraux ou municipaux… Une mine pour savoir ce qui se passe à Saint-Jouvent !

Vous pouvez également choisir de recevoir l'actualité de notre intercommunalité ELAN mais aussi de toute commune de votre choix , sous réserve qu'elle ait adhéré à l'application.

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté du 8 décembre 2021

Le mercredi 8 décembre 2021, Jérôme DECOURS, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, a présidé, dans les salons de la préfecture, la cérémonie officielle de remise de décrets de naturalisation.

La naturalisation est l'étape juridique décisive du processus d'intégration dans la communauté française d'un étranger qui a fixé durablement sa résidence en France.

Cette cérémonie concernait les 52 adultes et les 22 enfants qui ont obtenu la nationalité française en Haute-Vienne.

Ces personnes se sont vues remettre le décret de naturalisation et le livret d'accueil dans la citoyenneté française par le directeur de cabinet de la préfète de la Haute-Vienne et le maire ou élu représentant de leur commune.

Hermann WALLRAFF était au nombre de ces adultes et Jany-Claude SOLIS lui a remis une brochure sur les représentations des Marianne, symbole féminin de notre République.

Au printemps se dérouleront les élections présidentielles et législatives : les 10 et 24 avril et 12 et 19 juin respectivement.

Elections 2022

N'oubliez pas, en cette nouvelle année, de vous inscrire et/ou de mettre vos coordonnées à jour avant de recevoir votre carte d'électeur.

Pour vous inscrire sur les listes électorales ou procéder à la mise à jour de vos informations, vous avez jusqu'au **4 mars 2022** pour les élections présidentielles, et jusqu'au **6 mai** pour les élections législatives.

Rendez-vous sur le site www.service-public.fr pour faire ces démarches .

Du nouveau pour les procurations

Dès janvier 2022, un électeur pourra visualiser son NNE (Numéro National Electeur) sur sa future carte d'électeur, ou sur le module "interroger sa situation électorale" (ISE).

Ce numéro deviendra obligatoire pour établir une procuration : le mandant devra indiquer son NNE ainsi que celui de son mandataire sur le Cerfa ou depuis maprocuration.gouv.fr. Pour contrer la montée de l'abstention, le décret n° 2021-1740 du 22/12/2021 permet :

- la mise en œuvre à compter du 1er janvier 2022 de la **«déterritorialisation» des procurations** : il sera possible pour un mandant de choisir un mandataire inscrit dans une autre commune que la sienne. *L'obligation demeure toutefois pour le mandataire de se déplacer dans le bureau de vote où est inscrit le mandant.*
- **la possibilité de résilier une procuration en ligne**,
- l'accès à la télé-procédure aux **électeurs établis hors de France** et institue, à l'article R. 78 du code électoral,
- **la possibilité de résilier une procuration en ligne**,

Par ailleurs, il procède à d'autres modifications relatives aux procurations :

- en facilitant l'établissement des procurations pour les personnes souffrant de maladies ou infirmités graves : **une simple attestation sur l'honneur pour solliciter le déplacement d'un agent habilité à domicile** est exigée (art. R. 73) ;
- en instaurant un système de vote par correspondance pour les détenus.

A vos marques… Prêt… Participez !

Vendredi 3 Décembre 2021, Emma et Marion sont venues à la rencontre de toutes les classes de l'école élémentaire. Ces deux jeunes étudiantes ont décidé de participer au 4L Trophy. La commune de Saint-Jouvent les a sponsorisées. Cette course initialement prévue du 17 au 27 février 2022 a été reportée au mois de mai 2022 du fait du Covid. Tous les étudiants de moins de 28 ans, européens, peuvent y participer. Ils roulent dans des 4L depuis Biarritz, en France, jusqu'au Maroc.

Ils peuvent s'aider durant la course : c'est la coopération. Le but n'est pas d'arriver le premier mais de faire le plus de kilomètres possibles, ils peuvent en faire jusqu'à 6 000 ! Les enfants qui le souhaitaient ont donné à Emma et Marion des affaires de sport (vêtements et matériels) pour distribuer aux enfants défavorisés du Maroc : c'est la solidarité. A la fin de leur visite, les filles nous ont présenté Loca, leur camionnette 4L toute rouge, sur laquelle étaient inscrits leur nom d'équipe -Les Jolly Marionnettes- et le nom de leurs sponsors. On leur souhaite bon courage et de merveilleux souvenirs. On va les suivre sur RMC Découverte. Merci Marion, Emma …. Les Jolly Marionnettes.

Article rédigé par la classe de CE2. *Une autre association "Les Aventurières en 4L" représentée par Charlène Reliat et Caroline Marcenac, sera suivie par la classe de CM2.*

En vue de l'aménagement d'une aire de jeux à destination des enfants de notre commune,
de 2 à 10 ans, une consultation des parents a été lancée pour définir son emplacement. La nature de ces jeux sera quant à elle tranchée par les enfants de l'école via le conseil municipal des enfants.

Relais Petite Enfance « Les P'tits Moussaillons »
34, avenue du 8 mai 1945
87140 CHAMBORET
06 79 78 36 74
ram@elan87.fr

Etat Civil 2021

3 reconnaissances et 13 avis de naissance

4 mariages

DECES—TRANSCRIPTIONS

AUPETIT	Yvette, Marie, Louise	18/02	TR de Limoges
BONNAUD	Lucienne	10/03	
CLOUX	Gisèle, Monique	02/06	TR de Limoges
COIGNAC	André	04/12	TR de Limoges
COMPAIN	Odette	25/03	
DAVID	Henri, Gabriel	08/09	TR de Limoges
DEBELLEIX	Robert	09/05	
DELSUC	René Henri	25/01	
EL KIRET	Aymene	06/06	
FOUCAULT	Jean-Claude, Auguste	22/06	TR de Limoges
GENDRAUD	Françoise	18/05	
HOUBRE	Noëlle Georgette	21/03	
LAURENT	Roland	20/11	TR de Limoges
MINGAUD	Monique, Jeanne	01/11	TR de Limoges
PARADOL	Jean, Jacques	23/01	TR de Verneuil-sur-Vienne
TOUGNAUD	Matthieu, Jean, Daniel	06/10	

Assistantes maternelles : un métier d'avenir, en mutation !

Saint-Jouvent, n'a plus, au 1er janvier 2022, que 5 assistantes maternelles contre 8 il y a un an. Les communes alentours sont elles aussi en pénurie de professionnelles et les prochains départs en retraite vont accentuer ce phénomène. Pour les parents en recherche d'une solution d'accueil, les places disponibles se font rares. Vous l'avez compris, **le métier d'assistante maternelle recrute !**

Homme ou Femme, vous aimez travailler en autonomie et le contact (parents, enfants, collègues, …). Vous recherchez un travail, sans obligation de diplôme ou de permis de conduire, qui demande de la polyvalence, des qualités d'observation, de la rigueur organisationnelle, de la souplesse, de la créativité, de la jovialité aussi… Vous souhaitez savoir si cette profession peut vous correspondre., Vous souhaitez connaitre la procédure d'agrément, le contenu de la formation, les aides existantes lors de l'installation, les atouts de cette profession en mutation avec un statut qui évolue au 1er janvier 2022, les services proposés par le Relais Petite Enfance pour ces professionnelles : ***n'hésitez pas à prendre contact avec le Relais Petite Enfance. L'animatrice responsable Marlène BUREAU pourra vous informer, vous orienter, vous accompagner.***

*La page de l'opposition **

.

Nous sommes très heureux de pouvoir librement vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année qui commence.
Santé, Bonheur et Réussite personnelle.
Cette année sera, pour nous encore, une année d'opposition municipale qui servira au mieux vos intérêts.
Cependant, il nous semble important de porter à votre connaissance que durant (presque) les deux années écoulées, la municipalité (actuelle) n'a eu de cesse de nous mettre devant le fait accompli et n'a pris les décisions qu'avec sa propre majorité.

Madame le Maire regrette l'ambiance « détestable » des réunions du Conseil municipal, elle souhaiterait pour cette nouvelle année qu'il n'existe plus d'opposition municipale et que nous nous rallions tous les quatre à sa majorité pour le meilleur et pour le pire. Aujourd'hui, nous, l'opposition, même si nous n'avons et n'aurons jamais aucun mot à dire, nous ne voulons pas, pour cette nouvelle année, d'une telle alliance. Nous souhaitons pour toutes les Jouventiennes et tous les Jouventiens une commune mieux gérée avec des projets bénéficiant à toutes et tous avec équité.

§

En décembre 2021, comme les années précédentes et sur initiative de l'ancienne municipalité, a eu lieu la traditionnelle distribution des colis de Noël aux personnes âgées de notre commune.

Pour mémoire, l'an passé, nous n'avions pas pris part à cette distribution suite à un différend avec Madame le Maire sur la façon de procéder. **Mais,** cette année, Madame le Maire a purement et simplement oublié de nous joindre à cette action auprès de vous ce qui vous permet de constater, encore une fois, qu'on nous écarte et isole de vous tous.

§

Nous sommes aussi évincés du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui a vu le jour en fin d'année 2021. En effet, sous prétexte COVID, seule Madame le Maire et une de ses conseillères municipales ont le droit de les rencontrer, les réunir et leur faire passer leur enseignement.

§

Enfin, nous souhaitons féliciter l'ancienne municipalité et ceux qui y ont participé car la construction par l'ODHAC et la commune de Saint-Jouvent de 4 logements adaptés vient de trouver sa conclusion. Les logements sont aujourd'hui occupés.

§

La COVID19 persiste en 2022 et s'invite toujours parmi nous. Nous ne pouvons que le regretter. La vie de notre commune doit continuer et les associations qui la composent comptent sur votre soutien dans leurs actions à venir.

Nous savons aussi que vous avez des choses à dire et des messages à faire passer mais nous n'avons pas encore trouvé le moyen de vous rencontrer. Notre page **Facebook** « Unis pour Saint Jouvent » est toujours à votre disposition pour compléter votre information ou poser vos questions. Madame le Maire nous refuse toujours la possibilité d'une permanence publique en Mairie.

Dans l'attente de ne plus faire de réunion du Conseil Municipal à huis clos où nous espérons vous voir nombreuses et nombreux nous vous renouvelons tous nos bons vœux pour cette nouvelle année 2022.

** Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

MOTS FLECHES

Connaissez-vous nos villages ?

Retrouvez les noms de la plupart des villages* qui composent notre commune

**Pour vous aider, consulter notre site Internet rubrique Bienvenue*

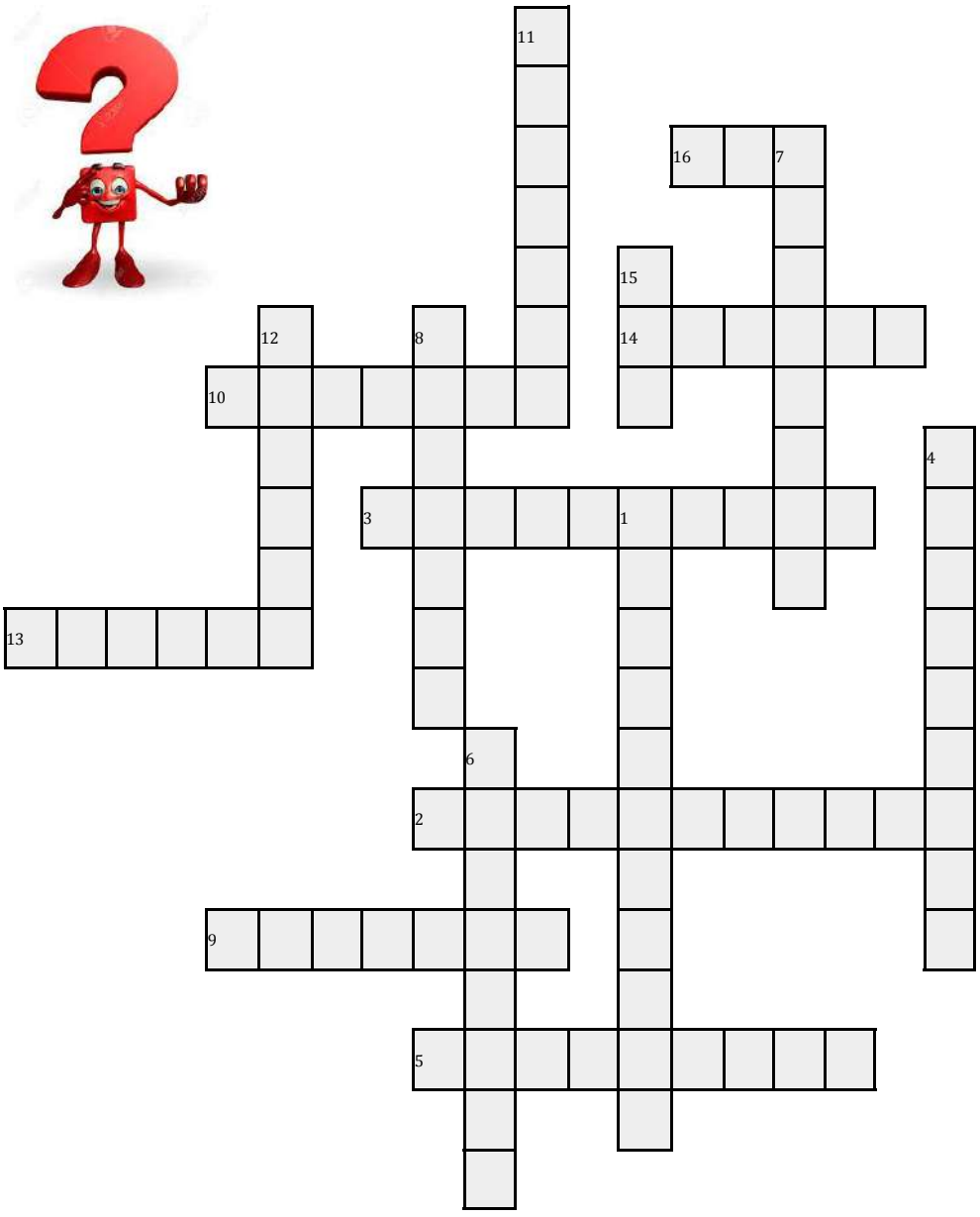

VERTICAL

1. en occitan : bachelier, jeune homme, noble en général
4. source de la boulaie (forêt où prédomine les bouleaux)
6. du latin: mansionile, maison isolée
7. de l'occitan teule, la tuile
8. de l'occitan : vau, la vallée
11. du latin ripa , rive ou de l'occitan ribiera, terrain près d'un cours d'eau, zone humide
12. du latin : buxus, le buis
15. en latin : haie, clôture

HORIZONTAL

2. de l'occitan nuova, nouvelle et plancha, sillon cultivé
3. de l'occitan gaste (fatigué, ruiné, abandonné) et borg (habitat, poste)
5. de l'occitan nuova, nouvelle et de villa, maison
9. féminin de l'occitan molin désignant un moulin
10. de l'occitan pojada montée
13. du latin castra, camp retranché, fortification
14. du latin : grau, la corneille
16. de l'occitan ga, le gué, un passage